

LA CARTE DE PAIEMENT DÉLICÉS ET GOURMANDISES

Vous avez résisté aux précédents plis publicitaires de **DÉLICÉS ET GOURMANDISES** promettant l'envoi d'un chèque de 9 500 € ? Votre vigilance naturelle face à de telles promesses financières et votre réticence à effectuer une commande ont parfaitement fonctionné.

Mais la nouvelle version diffusée en ce début d'année peut vous convaincre :

« Cette carte de paiement a été éditée pour vous. Vous avez la garantie de recevoir la somme de 9 500 €. »

Vous pouvez effectivement détacher la copie parfaite d'une carte de crédit émise par la Direction financière de **DÉLICÉS ET GOURMANDISES**. Seule la mention « specimen » permet de détecter une astuce de **MERRIOS**, société exploitant ce catalogue.

Le paiement sous 48 heures qui vous est promis (sous réserve d'effectuer une commande) est un chèque bancaire de 2 € (un seul chèque de 9 500 € sera remis à l'heureux gagnant de l'opération). Et encore, ce chèque de 2 € peut être converti en « un autre avantage ». Cela sent à plein nez un bon de réduction de 2 € à valoir sur une prochaine commande.

En résumé, revenez va votre première intuition : ne pas donner suite à la proposition publicitaire, et retourner les prochains plis reçus (sans les ouvrir) avec la mention « refusé – retour à l'expéditeur ».

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)